



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0429

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **GIVORS**

objet : **Ilots Zola Salengro - Demande de subventions auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0429**

commission principale : urbanisme

objet : **Ilots Zola Salengro - Demande de subventions auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de renouvellement urbain du centre-ville de Givors fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) signée le 15 février 2007.

Le centre-ville de Givors se caractérise, aujourd'hui, par des conditions de déplacement difficiles, un réseau de modes doux peu développé, une perte de dynamique commerciale ainsi que des contraintes d'urbanisation importantes (risques naturels liés aux inondations, sols pollués liés aux anciennes activités, risques technologiques au nord de la commune).

Le centre-ville de Givors souffre également d'une faible attractivité commerciale, comme en témoigne les enseignes vieillissantes de la rue Roger Salengro et la forte proportion de locaux vacants (plus de 50 % sur l'ensemble du centre-ville).

Le centre-ville de Givors est donc peu attractif à différents niveaux mais présente un fort potentiel de régénération : la densité moyenne de la commune est relativement faible et les anciennes activités industrielles ont laissé plusieurs hectares de friches représentant un foncier potentiellement disponible non négligeable et des potentialités de densification importantes, y compris au sein du centre-ville.

C'est donc dans ce contexte particulier que la Communauté urbaine de Lyon a envisagé la requalification de 2 îlots du centre-ville : la partie sud de l'îlot Emile Zola, d'une part, correspondant à une friche industrielle (ancien site EDF) occupant une position stratégique (proche de la gare, des commerces du centre-ville et de nombreux équipements) et représentant un foncier disponible d'environ 0,8 hectare, ainsi que l'îlot Roger Salengro, d'autre part, dont le cœur est, aujourd'hui, occupé par un vaste parking occupant une position centrale et stratégique en termes d'attractivité du centre-ville.

L'objet de l'opération

Les objectifs poursuivis par l'opération de requalification des îlots Roger Salengro et Emile Zola sont les suivants :

- engager le renouvellement urbain des délaissés présents en centre-ville,
- densifier l'offre de logements du secteur de la gare,
- réorganiser et rendre plus lisible l'offre de stationnement entre les secteurs de la gare et du centre-ville,
- inscrire le développement urbain de Givors dans une dynamique métropolitaine durable.

En vue d'atteindre ces objectifs, le projet comprend l'aménagement de la partie sud de l'îlot Emile Zola et l'aménagement du cœur de l'îlot Roger Salengro.

L'aménagement de l'îlot Emile Zola comprend :

- l'aménagement d'un parking public de 104 places sur la partie sud de l'îlot,
- la création d'une voie d'accès au parking, reliée à la fois à la rue Emile Zola et à la rue Jacques Prévert,
- la création de 3 immeubles d'habitation,
- l'aménagement paysager du talus de la voie ferrée.

L'aménagement de l'îlot Roger Salengro comprend :

- la suppression du parking existant,
- la création d'un lot dédié à l'habitat de 25 à 30 logements, avec une petite voie de desserte privée à double sens. Conformément au plan local d'urbanisme (PLU), ce lot comprendra au moins une place de stationnement par logement, en surface, et un abri vélo,
- la réorganisation du schéma viaire :
 - . création d'une nouvelle voie de desserte vers le nord (sur la rue de la République). Cette voie est prévue en sens unique sud/nord avec un contre-sens cyclable,
 - . requalification des accès sur le parking actuel en voie de desserte sur la rue Emile Zola et sur la rue Roger Salengro (sens unique voiture est/ouest et contre-sens cyclable),
 - . création d'une liaison apaisée vers le sud (rue Piéroux) : double sens cyclable avec un accès limité aux voitures sur des stationnements servant de dépose minute pour l'école de la rue Piéroux ;
- la création de stationnement public le long des voies (39 places, dont 1 place réservée aux personnes à mobilité réduite),
- la création d'une placette aménagée à l'extrémité le long de la rue Piéroux et prolongée par 2 banquettes végétales.

Les travaux d'aménagement des espaces publics et voiries ont été lancés mi-2014 sur l'îlot Emile Zola et mi-2015 sur l'îlot Roger Salengro.

Le montant de l'opération est estimé à 4,3 M€ avec les participations des financeurs suivants :

- la Commune de Givors, pour un montant de 850 000 € (dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique délibérée),
- le Département du Rhône, pour un montant de 427 842 € (dans le cadre d'une convention financière déjà délibérée),
- la Région Rhône-Alpes, pour un montant 399 205 €,
- l'ANRU, pour un montant de 841 525 € (avenant n° 1 de la convention ANRU).

Dans ce contexte, il est proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 1 240 730 € en recettes, correspondant aux participations attendues de la Région Rhône-Alpes et de l'ANRU ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) les subventions d'équipement d'un montant respectivement de 399 205 € et de 841 525 € dans le cadre de l'aménagement des îlots Emile Zola et Roger Salengro à Givors,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée pour un montant de 1 240 730 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 119 761 € en 2014,
- 531 902 € en 2015,
- 589 067 € en 2017.

sur l'opération n° 0P06O2242.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 314 447 € en dépenses et 2 528 014 € en recettes.

3° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014, 2015 et 2017 - compte 1323 - fonction 824 - opération n° 0P06O2242, pour un montant de 1 240 730 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.